



DIEC/23-958-1692 du 27/02/2023

**BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT  
AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2023**

Références : Arrêté modifié du 19 février 2015 publié au J.O du 21 février 2015 - NOR : MENE213834N - note de service du 21-11-2021 publiée au B.O.E.N. du 9 décembre 2021 définissant les modalités d'organisation du BIA et du CAEA

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les formateurs-référents

Dossier suivi par : M. CHLEMAIRE - Gestionnaire - Tel : 04 42 91 71 98 - Courriel : olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr - Mme NOISEAU - Cheffe de bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE - Tel : 04 42 91 71 97 - Courriel : melanie.noiseau@ac-aix-marseille.fr

***Procédure d'inscription au BIA et CAEA session 2023***

**Les inscriptions au BIA et au CAEA se dérouleront du mercredi 25 janvier au mercredi 8 mars 2023.**

**Modalités d'inscription au BIA :**

Ce sont les établissements d'origine des candidats qui doivent inscrire leurs candidats sur CYCLADES, (même si l'établissement d'origine n'assure pas la formation) via le portail ARENA établissement :

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr>

A noter : les confirmations d'inscription restent dans les établissements.



Les candidats scolaires ne doivent pas s'inscrire individuellement.

Les candidats non scolarisés (individuels) doivent s'inscrire également sur CYCLADES, en se connectant sur le site académique :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/brevet-d-initiation-aeronautique-bia-et-certificat-d-aptitude-l-enseignement-aeronautique-caea-121775>

**Les épreuves du BIA et du CAEA auront lieu le mercredi 31 mai 2023 à 14 heures**

⇒ Pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique** : Epreuve écrite obligatoire (2h30) de 14h00 à 16h30 et une épreuve facultative d'anglais (30mn) de 16h30 à 17h00.

Les épreuves s'effectuent sous forme de QCM (questionnaire à choix multiple - 1 seule case possible par question).



Le choix de l'épreuve facultative d'anglais se fait obligatoirement lors de l'inscription du candidat.

### **Modalités d'inscription au CAEA :**

Les candidats au CAEA doivent s'inscrire en se connectant sur le lien suivant (publié sur le site académique dans la rubrique Examens) :

<https://ppe.orion.education.fr/paca/itw/answer/RFW9l4t5avcd9sPNrmP73A>

⇒ Pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique** : Epreuve écrite d'admissibilité (3h00)

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Celle-ci comportera 2 parties :

-Une présentation d'une séance d'enseignement préparant au BIA à partir d'un sujet proposé par le jury (60 mn de préparation et 30 mn de présentation).

-Un entretien avec le jury (30 mn).



Une note inférieure à 10/20 à l'une des 2 épreuves orales sera éliminatoire.



Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA.

Conditions de dispenses : <https://eduscol.education.fr/sti/formations/tout-niveau/brevet-dinitiation-aeronautique-bia#textes>

(les justificatifs sont à envoyer par mail avant le lundi 20 mars 2023 à [olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr](mailto:olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr)).

### **Instructions concernant le BIA et le CAEA :**

- 1°) La calculatrice avec un mode examen actif ou sans mémoire (type collège) est autorisée pour les deux examens sauf mention contraire portée sur le sujet. Aucun autre matériel n'est autorisé.

- 2°) Les **résultats** pour les admis au BIA et les admissibles au CAEA seront mis en ligne à partir du jeudi 15 juin 2023 sur le site académique du Rectorat d'Aix-Marseille :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/article/resultats-des-examens-121657> -**Résultats publiés HORS l'application Cyclades**

- 3°) En cas de **réussite** à l'examen, les candidats devront retirer leur diplôme dans leur établissement d'origine. Pour les candidats isolés, les diplômes seront transmis par le service des diplômes ([DIEC-ce.diplomes@ac-aix-marseille.fr](mailto:DIEC-ce.diplomes@ac-aix-marseille.fr)) du rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, à l'adresse du domicile du candidat communiqué au moment de l'inscription ( en cas de changement d'adresse, nous contacter par mail à [olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr](mailto:olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr)).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*